

**ARTICLE 6 DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN:**

*"La Loi est l'expression de la volonté générale.*

*Tous les Citoyens ont droit de concourir /.../personnellement à sa formation."*

**PROCHAINE LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT:**

**ADRESSE PERSONNELLE DES CITOYENS THIERRY BENNE ET GUY BISIN  
À MESDAMES ET MESSIEURS LES PARLEMENTAIRES**

***"QUE VOUS FASSIEZ PARTIE DE LA MAJORITÉ OU DE L'OPPOSITION, VOICI  
POURQUOI VOUS DEVEZ ABSOLUMENT INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION  
LA GARANTIE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS."***

**I – LA SITUATION ACTUELLE**

❑ Selon les dernières statistiques de la DREES (Ministère de la Santé), **on dénombre fin 2020 17,8 millions de retraités (de droit direct et par réversion). Ils représentent donc plus de 26% de la population du pays et quasiment 37% de son corps électoral, sans pourtant être collégalement représentés "ès qualités"** ni au Conseil Économique, Social et Environnemental, ni au Conseil d'Orientation des Retraites, ni au Comité de Suivi des Retraites, ni à la Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse, ni dans la plupart des Caisses de retraites complémentaires.

❑ **Vous êtes les représentants de tous les Français et pas seulement des 30 millions d'actifs cotisants: ne vous laissez pas enfermer par le pouvoir dans sa réforme des retraites, qui ignore quelque 18 millions de vos électeurs, les retraités.** Cela fait des décennies que tous les gouvernements ou presque séquestrent les retraités dans une zone de non-droit, comme s'ils n'existaient pas. **C'est à vous de rappeler au pouvoir que les retraités existent, que la prochaine réforme des retraites ne peut se cantonner aux seuls cotisants, mais qu'elle doit impérativement se soucier des droits et d'un statut des retraités encore à définir et sur lesquels tant de retard a été pris.** C'est précisément l'objet de la présente alerte de **vous inciter à faire de cette réforme non pas une réforme-croupion, mais une réforme complète qui, pour la première fois, s'adresse aussi bien aux cotisants dûment représentés et défendus par les partenaires sociaux omniprésents, qu'aux retraités auxquels, ayant interdit toute représentation officielle, on a également supprimé tout soutien.**

❑ **Tout au long de son premier quinquennat, le Président Macron n'a pas tenu l'engagement solennel qu'il avait pris d'indexer les pensions de retraite sur l'inflation.** De 2017 à ce jour et selon plusieurs sources, les retraités ont en réalité perdu pas loin de 1% par an de leur pouvoir d'achat.

❑ **Or au bout de 23 ans de la durée moyenne d'une retraite, une perte de 1% par an conduit à ce que le pouvoir d'achat de la 23<sup>ème</sup> annuité ne représente plus que 79% de celui attaché à la 1<sup>ère</sup> annuité, laissant le retraité particulièrement démuné en fin de vie pour faire face aux dépenses de la dépendance. Et sur l'ensemble des 23 annuités d'une retraite, c'est en réalité 10% du pouvoir d'achat qui se sera "évaporé" et dont le retraité aura été indument spolié au fil des ans.** Bien entendu, comme

les taux annuels d'inflation s'envolent actuellement vers les 6 ou 7%, la situation va rapidement devenir intenable.

❑ C'est pour cette raison, que **les retraités accueillent aujourd'hui avec beaucoup de scepticisme la promesse que vient de leur renouveler le Président de la République, avec le renfort de tous les partis ou presque, d'une ré-indexation des pensions.** Chat échaudé craint en effet l'eau froide et la mémoire des retraités est encore vive de toutes les avanies que leur a fait subir le quinquennat qui vient de s'achever.

❑ Et en plus, **ils font remarquer qu'ils ne comprennent pas pourquoi tous les candidats se sont précipités pour leur promettre une indexation, qui est déjà inscrite dans la loi (article L 161/25 du code de la Sécurité sociale), sans qu'au moins depuis une décennie, aucun Gouvernement, aucune majorité ne se soient le moins du monde sentis tenus de respecter la loi qu'eux-mêmes avaient faite.**

❑ De toute manière, **les retraités ne supportent plus de devoir trembler chaque fin d'année civile avant de découvrir quelles vont être les dernières trouvailles du Gouvernement pour rogner encore un peu plus leurs droits et leur pouvoir d'achat.**

❑ **C'est pour l'ensemble de ces raisons que les retraités jugent désormais sans valeur les promesses des uns et des autres et parfaitement illusoire la protection du Code de la Sécurité sociale. Ils réclament en conséquence la seule garantie crédible et efficace: l'inscription dans le marbre de la Constitution et en complément de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de la garantie du pouvoir d'achat originel de toutes les pensions de retraite durant la vie entière du retraité, pour lui assurer la fin décente d'existence à laquelle il a droit.**

## **II - UNE RÉFORME "OECUMÉNIQUE" QUI NE PRÉSENTE QUE DES AVANTAGES**

❑ **Cette réforme est en quelque sorte "œcuménique" en ce sens qu'on ne voit pas quel parti politique, quel groupe parlementaire pourrait vouloir la refuser,** alors que tous comptent parmi leurs adhérents ou leurs sympathisants de nombreux retraités sévèrement lésés et auxquels ils ont déjà promis une ré-indexation de leurs pensions.

❑ Bien que de pur bon sens, **cette proposition est fortement innovante,** à preuve que **vous ne la retrouverez chez aucun candidat à l'élection présidentielle, ni chez aucun parti lors de la campagne des législatives.** Ceci confirme bien d'ailleurs que rien ne vaut un ou plusieurs retraités pour savoir ce qui convient aux retraités et que la Nation ne sait pas les compétences dont elle se prive en excluant ses aînés des lieux que leur expérience enrichirait.

❑ **Cette indexation constitutionnelle ne coûte absolument rien aux finances publiques,** puisque l'indexation des pensions se trouve déjà inscrite dans le Code la Sécurité sociale que le législateur est normalement tenu de respecter, lorsqu'il ne transforme pas injustement l'État de droit en État de proie.

❑ **Cette avancée est politiquement stratégique** puisqu'elle permet à la fois:

- à la majorité, qui a jusqu'à présent obstinément repoussé cette demande - **de faire preuve d'intelligence et de bonne volonté** permettant à la Constitution d'accueillir ses promesses;

- à l'opposition de **faire oeuvre constructive sur la base d'une proposition originale, pleinement conforme à l'intérêt général et dont on voit mal qui donc pourrait la refuser;**

❑ En outre, **cette réforme aura une large portée symbolique auprès de quelque 18 millions de retraités habitués jusqu'à présent au dénigrement, à la ségrégation et au pain noir.** Pour la première fois depuis des lustres, **ils verront émerger l'amorce d'un nouveau statut plus ambitieux et mieux adapté. Celui-ci leur conférerait par la suite la qualité de partenaire social à parité de droits avec les syndicats de salariés et les organisations patronales. Le tout dans le cadre tout neuf d'un nouveau Ministère des Retraites et des Retraités, pleinement autonome et qui prendrait enfin la juste mesure de l'importance**

des retraites, dont les 330 milliards d'euros actuels représentent rien moins que six fois le budget de l'Éducation Nationale et huit fois celui des Armées.

## II - CONCLUSION: SI VOUS NE LE FAITES PAS POUR VOS PARENTS, FAITES-LE AU MOINS POUR VOUS-MÊMES

❑ À peine vient-elle d'être réclamée par des députés LREM et NUPES, que le Gouvernement s'empresse d'annoncer qu'il soutiendrait "avec force" l'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG qui concerne 222 000 femmes par an (chiffre 2020 – Vie publique) pour faire face à un péril américain, dont tout le monde s'accorde à reconnaître que l'importation française semble peu probable. **On ne comprendrait évidemment pas qu'il puisse refuser la même garantie constitutionnelle au juste maintien de leur pouvoir d'achat pour 18 millions de retraités**, qu'ils le soient de droit direct ou par réversion. Car cette fois il ne s'agit nullement de la crainte d'un péril éventuel venu d'Amérique, mais de l'arrêt immédiat d'une arnaque bien française assidument pratiquée en violation de la loi depuis des décennies. En effet les retraités ne supportent plus, en se faisant indignement dépouiller tous les ans, de terminer leurs vieux jours dans le besoin, voire même parfois dans le dénuement parce qu'en un peu plus de 20 ans et sans jamais oser le leur dire, le législateur leur aura sournoisement piqué 10% et parfois bien plus du total des arrérages de leur pension de base. **Et naturellement, trop de caisses de retraite complémentaires ont trouvé commode d'emboîter le pas au pouvoir sur leurs propres pensions, en infligeant à ces restrictions le caractère d'une double peine, alors que le secteur échappe largement à cette dichotomie.**

❑ **Puisque le pouvoir d'achat est ainsi revenu à l'ordre du jour, puisque tous les partis, tous les élus ou presque se sont prononcés en faveur d'une ré-indexation immédiate des retraites, ne bâclez pas le travail, finissez-le et finissez-le bien: osez donc la Constitution.** Ne permettez pas que demain ou après-demain quelqu'un de nécessairement mal intentionné puisse venir sournoisement en tripatouillant les pensions ruiner votre initiative, qui restitue enfin à vos anciens, c'est à dire à vos parents et à vos grands parents, la place qui aurait toujours dû être la leur dans la Nation.

❑ **D'avance, merci pour eux! Et puis n'oubliez pas que, dans quelques années, ce sera à votre génération de bénéficier de cette avancée et de se féliciter de pouvoir profiter à son tour des bienfaits, dont elle aura justement comblé ceux à qui elle doit tant et qui ne seront plus là. Voici donc une vraie réforme universelle, juste et novatrice, ne décevez pas une fois de plus tous ceux qui l'attendent: discutez-la, amendez-la, mais surtout votez-la. Car avec le retour de l'inflation, elle est vitale pour le maintien du pouvoir d'achat de tous les retraités dans les années qui viennent.**

*Thierry BEYNE Chroniqueur-expert à l'IREF (th.be@orange.fr)  
Guy BESIN pour le Mouvement National de Défense des retraités (guy.besin@gmail.com)*

### AMENDEMENT À INTÉGRER DANS LA FUTURE LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Le Parlement et le Gouvernement s'engagent conjointement à compléter au plus tard au 31 décembre 2023 la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen par le texte qui suit:

*Art. 18: Au terme de leur vie de travail, tous les citoyens ont droit à une fin de vie décente, que garantit le maintien intégral du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite dès le premier arrérage jusqu'à celui ultime du décès du titulaire. Cette garantie vaut à la fois pour toutes les pensions de retraite, qu'elles proviennent de quelque régime que ce soit (obligatoire ou volontaire) et pour tous les retraités, que leurs pensions soient de droit direct ou qu'elles procèdent d'une réversion.*